

Veillez prendre note que la séance extraordinaire du comité exécutif se tiendra à 10 h 30, à la salle du cabinet du maire (775, rue Saint-Jean-Baptiste)

INFORMATION	
SUJET	
1.	Ouverture de la séance
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	
4. DÉPÔTS	
5. CABINET DU MAIRE	
6. COMMISSIONS	
7. DIRECTION GÉNÉRALE	
7.1.	REC <input type="checkbox"/> Adoption du <i>Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025</i> de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), conformément aux articles 468.51 et 473 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>
7.2.	REC <input type="checkbox"/> Adoption du budget 2023 de la RAIM, conformément à l'article 468.34 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>
7.3.	REC <input type="checkbox"/> Adoption du <i>Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025</i> de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), conformément aux articles 468.51 et 473 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>
7.4.	REC <input type="checkbox"/> Adoption du budget 2023 de la RAETM, conformément à l'article 468.34 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>
7.5.	REC <input type="checkbox"/> Demande d'adhésion corporative au sein de l'organisme à but non lucratif Initiatives Biodiversité (IB), incluant des frais de 200 \$ par année, et appui à la demande de modification de leurs lettres patentes
8. DIRECTION DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES	
8.1.	REC <input type="checkbox"/> Dépôt de l'état certifié des taxes et intérêts dus en date du 1 ^{er} décembre 2022 en prévision de la vente pour taxes qui se tiendra le 7 décembre 2022 et autorisation au greffier et à l'assistant-greffier de retirer certains immeubles de la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique
9. DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES	
9.1.	REC <input type="checkbox"/> Adoption du <i>Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025</i> de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 473 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>
9.2.	REC <input type="checkbox"/> Adoption du budget 2023 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 474 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>
9.3.	REC <input type="checkbox"/> Adoption du règlement 881 prévoyant la tarification 2023 pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité
9.4.	REC <input type="checkbox"/> Adoption du règlement 882 décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2023 de la Ville de Terrebonne

Ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 décembre 2022

10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. DIRECTION DE LA POLICE

12. DIRECTION DE L'INCENDIE

13. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

14. DIRECTION DU GÉNIE

15. DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE

16. DIRECTION DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

17. DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

18. DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS

19. AFFAIRES NOUVELLES

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

